

Je crois qu'avant d'adopter ou de rejeter cet amendement, il nous faudrait nous poser la question suivante et, avant de continuer, j'aimerais demander à l'honorable « whip » du parti libéral de vérifier son quorum, parce que le nombre de députés libéraux baisse de plus en plus.

M. Boulanger: Cessez donc vos platitudes!

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, le député de Mercier (M. Boulanger) s'amuse à dire qu'on dit des platitudes. J'aimerais qu'il cesse d'être aussi « plate » et d'aplatir son siège. Qu'il se lève et qu'il parle. Cela serait intéressant.

Alors, monsieur l'Orateur, quant à moi, étant donné les nombreuses questions que nous sommes en droit de nous poser, quant à la libéralisation de l'homosexualité,—pas l'homosexualité, car à voir les députés libéraux, je suis porté à penser au mot « homosexualité », monsieur l'Orateur—quant à la libération de l'avortement, étant donné le nombre de questions qu'on est en droit de se poser, relativement à la définition de l'expression « santé », compte tenu des nombreux témoignages auxquels nous pouvons avoir recours, en allant à la bibliothèque, compte tenu des mémoires qui ont été présentés par l'Association médicale, etc, ainsi que des consultations que nous avons eues dans nos comités respectifs, et ce à la grandeur du Québec et du reste du Canada, on constate que ce n'est donc pas une minorité qui impose ses vues à la majorité.

Je dirai que c'est plutôt un gouvernement majoritaire qui veut imposer ses vues à une majorité de Canadiens qui sont contre l'adoption de ce bill. Il ne faut pas renverser les rôles, monsieur l'Orateur; il faut être honnête et reconnaître les faits. (*Applaudissements*)

Pour appuyer mes dires, je dirai ceci: dans un mémoire de l'Association des bureaux médicaux des hôpitaux de la province de Québec, à propos du projet de loi sur l'avortement, on peut lire certaines choses intéressantes. J'aimerais bien que les honorables députés d'en face, s'ils ont encore le courage de nos écouter,—j'espère qu'ils l'ont de toute façon, parce que jusqu'à ce jour, ils ont montré qu'ils étaient bornés—écoutent mes paroles. On y lit, à la page 11, sous le titre « Données médicales à propos de la santé maternelle en rapport avec l'avortement », ce qui suit:

L'avortement dit « thérapeutique » est celui qui est pratiqué soit pour sauver la vie de la mère, soit pour préserver sa santé. Différentes législations prévoient des nuances telles que:

- danger pour la vie
- danger pour la santé
- danger grave pour la santé
- danger pour la santé physique et mentale
- certitude de malformation fœtale
- probabilité de malformation fœtale, etc.

Avant de continuer cette citation des plus importante et des plus intéressante, j'aimerais dire à la Chambre quels sont les problèmes qui peuvent se poser, si on laisse dans le bill l'expression « ou la santé ».

Vous voyez, monsieur l'Orateur, tous les problèmes qui peuvent surgir. Ce ne sont pas des problèmes fantômes ou secondaires, mais primordiaux. Si nous luttons, si nous voulons inciter les députés à approfondir cette question, c'est précisément parce que nous croyons que l'expression « ou la santé » amène des problèmes, et nous ne le faisons pas pour promouvoir des intérêts politiques. Nous n'avons pas de caisse électorale et nous n'atterrissions pas dans des hélicoptères pour embrasser les filles, monsieur l'Orateur.

Disons d'abord que le cas où l'avortement serait la seule façon d'éviter la mort d'une femme enceinte est rarissime, ...

Je répète cela, monsieur l'Orateur, parce que c'est extrêmement important.

Disons d'abord que le cas où l'avortement serait la seule façon d'éviter la mort d'une femme enceinte est rarissime, s'il se présente encore, avec les moyens thérapeutiques dont nous disposons actuellement.

Ce n'est pas le journal *Le Droit* qui publie cela, monsieur l'Orateur, ce ne sont pas les libéraux, ni les conservateurs, ni les créditistes, mais l'Association des bureaux médicaux des hôpitaux de la province de Québec qui le dit. Je continue la citation:

Par ailleurs, certains interprètent plus largement l'expression « danger pour la vie », en incluant les cas où l'on peut croire que la poursuite de la grossesse raccourcira la vie de la patiente.

Quant au danger pour la santé, ...

Et c'est ici que cela devient des plus intéressant, et pour des députés, monsieur l'Orateur, il est de la plus haute importance que nous nous exprimions d'étudier et d'approfondir le sens de ces mots.

Je cite:

Quant au danger pour la santé, il pose tout un problème d'interprétation, si on se réfère à la définition de la santé donnée par l'Office mondial de la santé: « État de bien-être physique et mental ».

• (4.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander votre collaboration pour faire taire l'honorable député de Mercier ou bien lui demander de faire son discours à son tour. Seulement, j'en ai assez de me faire interrompre inutilement et stupidement.

M. Prosper Boulanger (Mercier): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! L'honorable député de Mercier invoque le Règlement.